

Sujet : Modification du PLU de Préserville

De : serge begout

Date : 23/11/2021, 20:08

Pour : enquetepublique preserville <enquetepublique.preserville@gmail.com>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Les habitants des hameaux de Préserville se sentent de plus en plus abandonnés!

Au Vigné, outre les nuisances sonores récurrentes (ball-trap), nous déplorons l'absence d'éclairage public notamment sur la partie habitée de la route de Labastide et attirons votre attention sur la dangerosité du carrefour des RD54 et 54D - surtout en tourne à gauche en venant de Tarabel - dont la réserve 10 (haies!?) compromet gravement l'aménagement.

Alors qu'il était proposé par le maire précédent de reclasser les zones A1 en zones urbaines et par là-même permettre la division de grandes parcelles comme la loi ALUR le recommande, il est proposé dans le projet de modification du PLU de supprimer cette zone A1 qui avait le mérite de reconnaître les constructions existantes liées à l'habitation dans les hameaux et proposer un règlement de zone différent de la zone rurale pour permettre la construction de nouvelles habitations en précisant la surface moyenne des parcelles divisibles et constructibles.

J'ai noté qu'heureusement l'avis de la CDPNAF a été entendu et suivi en supprimant l'interdiction des extensions d'habitations de plus de 200m² de plancher mais de 200m² d'emprise au sol.

J'habite certes une grande maison de 220 m² mais elle est dépourvue de chambre au rez-dechaussée et comme je vais avoir 70 ans, j'envisage de créer une extension de 36m² (30% jusqu'alors autorisé) en façade nord-ouest pour créer une chambre, une salle de bain et un bureau de plein pied. Le PLU autorise maintenant des extensions de 50m² mais limite les toitures terrasses à 20m². Soyons cohérents!

J'ai acheté ma propriété de 4154 m² à Préserville il y a deux ans. Je pensais sincèrement que nos garçons - la quarantaine sans enfants - nous y rejoindraient pour nous accompagner dans nos vieux jours en leur léguant une parcelle de 1000m² à chacun sans porter une atteinte grave à la densification de la commune.

Je terminerai en rappelant à Mme le Maire que je lui avais conseillé de faire une révision du PLU et elle m'avait répondu qu'elle proposerait un audit pour choisir entre la modification ou la révision du PLU. Force est de constater que c'est la solution de facilité qui a été retenue.

Il faudra donc attendre les prochaines élections pour qu'une révision du PLU permette de mettre fin aux nuisances sonores et écologiques (les champs sont truffés de plomb = saturnisme) dues au ball-trap!

Serge BEGOUT- 56, route de Labastide- Lieu dit Le Vigné - 31570 PRESERVILLE